

EXHIBITION
EXPOSITION



music in the digital age
musique dans l'ère numérique

L'OMPI souhaite remercier les entreprises suivantes pour leur contribution à la réalisation de l'exposition "musique dans l'ère numérique":

- SONY Overseas S.A., Schlieren (Suisse)
- GRANDLINK Network S.A., Luxembourg (Luxembourg)
- TEO JACOB Tagliabue S.A., Carouge - Geneva (Suisse)
- MERGING Technologies, Puidoux (Suisse)

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à l'OMPI:

Adresse:
34, chemin des Colombettes
Case Postale 18
CH-1211 Genève 20 Suisse

Téléphone:
41 22 338 91 11

Télécopie:
41 22 733 54 28

messagerie électronique:
information.center@wipo.int

Visitez le site Web de l'OMPI:
<http://www.OMPI.int>
et la librairie électronique de l'OMPI
<http://www.OMPI.int/ebookshop>

WIPO thanks the following companies whose generosity made the exhibition "music in the digital age" possible:

- SONY Overseas S.A., Schlieren (Switzerland)
- GRANDLINK Network S.A., Luxembourg (Luxembourg)
- TEO JACOB Tagliabue S.A., Carouge - Geneva (Switzerland)
- MERGING Technologies, Puidoux (Switzerland)

For more information contact WIPO at:

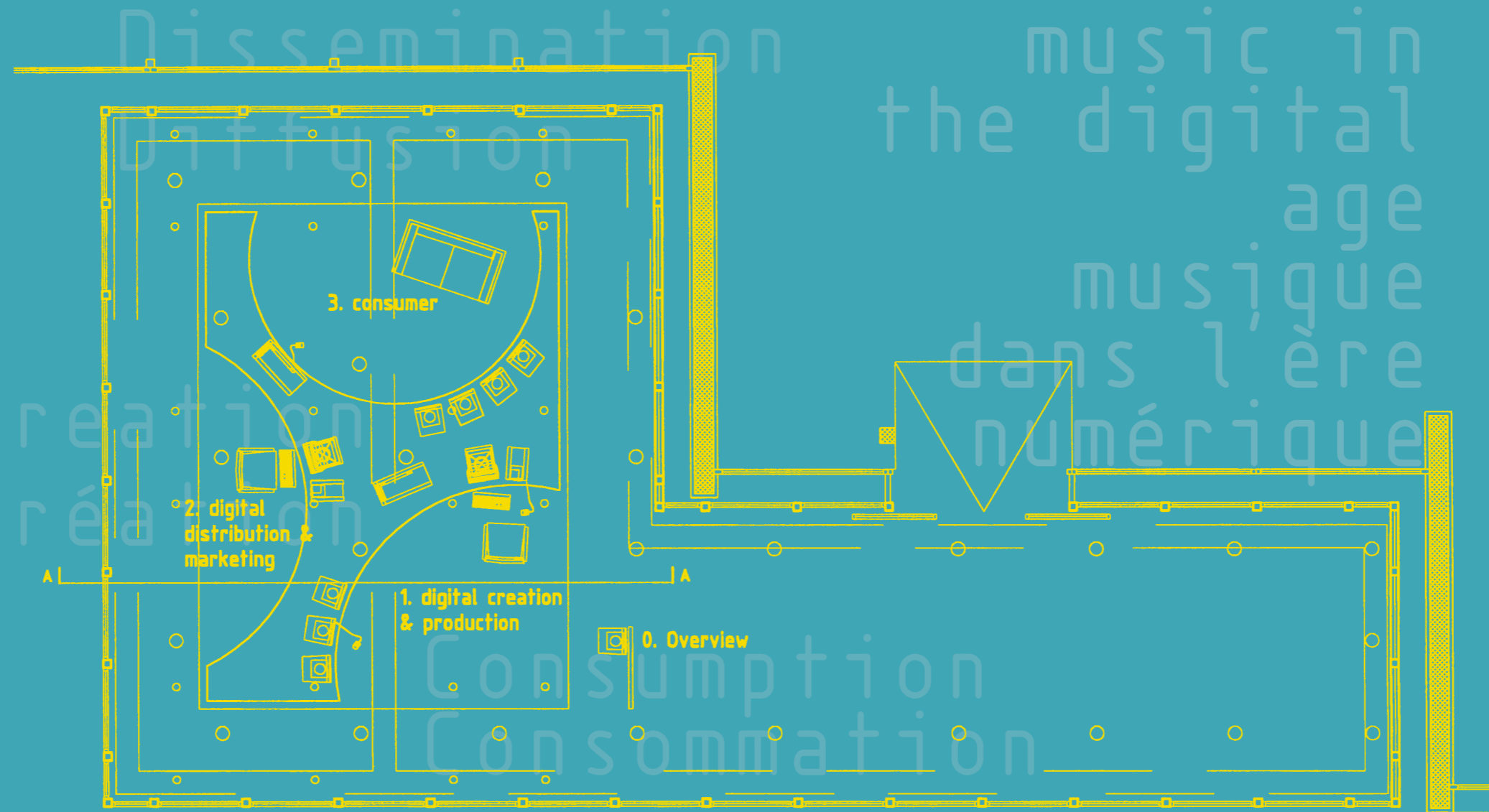
Address:
34, chemin des Colombettes
P.O. Box 18
CH-1211 Geneva 20 Switzerland

Phone:
41 22 338 91 11

Fax:
41 22 733 54 28

e-mail:
information.center@wipo.int

Visit the WIPO website at:
<http://www.wipo.int>
and the WIPO Electronic Bookshop at
<http://www.wipo.int/ebookshop>



Exhibition
music in the digital age
Exposition musique dans l'ère numérique

From September 25, 2000 to August 31, 2001

Du 25 septembre 2000 au 31 août 2001



WORLD
INTELLECTUAL
PROPERTY
ORGANIZATION
ORGANISATION
MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

EXHIBITION EXPOSITION



Introduction Introduction

La musique est éternelle. Elle vit et elle évolue au fil du temps, prenant de nouvelles formes, adoptant de nouveaux styles, mais sa nature profonde est intemporelle. Unique langage universel, directement accessible à chacun de nous, la musique est source de plaisirs infinis.

Ces dernières années, cet art, le plus accessible qui soit, a subi des bouleversements sans précédent en franchissant le mur du son numérique.

L'exposition montre dans les grandes lignes comment les techniques numériques, dont pour certaines l'évolution est loin d'être achevée, transforment la musique d'aujourd'hui,

recorded, how it is disseminated, and how it is ultimately enjoyed by all of us.

In three discrete parts the exhibition takes the visitor through these stages. At the same time it examines how the use of these new technologies is affecting the field of intellectual property, particularly the concept and practices of copyright and related rights, i.e., the rights which give artists, performers, and producers of music recordings the ability to control and receive payment for their music and songs.

comment elle est créée, enregistrée, puis diffusée pour enfin apporter du bonheur à ceux qui l'écoutent.

À travers les trois parties de l'exposition, conçues sobremment, le visiteur franchit les différentes étapes. L'exposition explique également les incidences de ces nouvelles techniques sur la propriété intellectuelle, sur la notion et l'exercice du droit d'auteur et des droits connexes, c'est-à-dire des droits qui permettent aux artistes interprètes ou exécutants et aux producteurs d'enregistrements de contrôler l'utilisation de leur musique et de leurs chansons et d'obtenir une rémunération.

PART ONE 1ÈRE PARTIE



Creation Création

La première partie de l'exposition explore les voies de la création et de la production musicales. De nos jours, le studio d'enregistrement n'est plus obligatoirement une salle insonorisée, encombrée de musiciens et d'instruments. Le travail qui exigeait jadis de gros équipements coûteux s'effectue en grande partie à l'aide d'un mini-ordinateur, de quelques puces et progiciels spéciaux. De plus

en plus de musiciens peuvent ainsi produire et enregistrer sous forme numérique leurs propres compositions à l'aide d'équipements simples, relativement peu coûteux et, souvent, sans sortir de chez eux. Le tout se traduit par une simplification des processus, une meilleure qualité du son et l'élargissement du choix pour l'auditeur.



The first part of the exhibition explores how music is created and produced. Today's recording studio is no longer necessarily a soundproofed room full of musicians and instruments. Much of the work that once called for large, costly equipment can now be carried out on a small computer, with the help of special chips and software programs. This allows more and more musicians

to produce and digitally record their own compositions, often in their own homes, with simple, relatively inexpensive equipment. The results are a more streamlined process, better sound quality, and a wider variety of music available to the listener.

PART TWO 2ÈME PARTIE



Dissemination Diffusion

La diffusion et la distribution de la musique est engagée dans un processus révolutionnaire découlant des nouvelles techniques de compression, qui convertissent la musique en fichiers numériques, et de transmission ultrarapide via l'Internet, qui permettent aux utilisateurs de localiser et de partager ces compilations numériques sur le réseau. Cette situation ouvre aux artistes interprètes ou exécutants de très larges possibilités de travailler ensemble, tout en leur offrant les moyens de diffuser leur musique

The dissemination and distribution of music is undergoing a revolution, brought on by new technologies that compress music into digital files, transmit them rapidly over the Internet, and allow users to find and share these digital collections across the network. This provides greatly increased opportunities for artists and performers to work together, as well as the means to disseminate their

directement dans le monde entier. La deuxième partie de l'exposition explique comment, grâce à ces nouvelles techniques, des millions de consommateurs peuvent accéder d'un simple clic de souris à d'innombrables œuvres musicales. Mais cette partie aborde également un problème grave, à savoir comment protéger les droits des créateurs et des propriétaires d'œuvres musicales alors que leur musique est proposée sans restriction, et souvent sans autorisation, dans le cyberspace.

music directly to a worldwide audience. The exhibition's second part shows how these new technologies make countless musical works available to millions of consumers at the touch of a button. It also addresses a serious concern: how to protect the rights of creators and owners of musical works when their music is freely available – although often unauthorized – in cyberspace.



PART THREE 3ÈME PARTIE



Consumption Consommation

Compositeurs et instrumentistes veulent que leur musique soit écoutée. Dans sa troisième partie, l'exposition montre que les nouvelles techniques permettent aux consommateurs de choisir parmi des douzaines d'options quand, où et comment ils souhaitent accéder à la musique et l'écouter. Le choix quantitatif est plus vaste et la qualité meilleure. Mais ces facilités comportent des risques. Plus il est aisé d'accéder à la musique et de la reproduire, plus il est facile de la

Composers and musicians want their music to be heard. This third part of the exhibition shows the visitor how new technologies provide dozens of options as to when, where, and how we access and listen to music. The quantity is greater and the quality is improved too. With these conveniences, however, comes risk. The easier it is to access and reproduce music, the easier it is to

pirater. Le risque est dès lors évident que les créateurs et producteurs de cet art musical qui nous enchante perdent leur motivation, leurs moyens de subsistance, en même temps que le contrôle créatif sur leurs œuvres.

La loi et son respect, mais aussi l'évolution technologique, apporteront sans doute une solution à ce problème. Mais en définitive, il est de la responsabilité de nous tous, qui aimons la musique, de respecter les droits de ceux qui la créent.

pirate it. The result could be the loss of incentives, livelihoods, and creative control for those who create and produce the music we all enjoy.

Laws, and respect for them, will no doubt provide solutions to this problem, as will evolving technologies. But the ultimate responsibility – that of respecting the rights of those who create music – rests with those of us who enjoy it.

